

DÉPOSEZ VOTRE CV

Votre email

OK

En moins de 3 minutes

» Déposez votre offre

» Produits et tarifs



Vous êtes ici : Cadremploi.fr > Actualités > Actualités de l'emploi > Nouveaux textes sur le télétravail et le temps de travail

Flux RSS

Actualités

L'édito

Actualités de l'emploi

Interview

Revue de presse

Nominations

Bibliothèque RH

Avis d'experts

Cadremploi TV

Le Club emploi

On revient vers vous

Boss Big Boss

Questions R.H.

Boîte à outils

Tous nos quiz

Réussir son CV

Lettre de motivation

Entretien d'embauche

Mieux postuler

Test de personnalité

Bilan de compétences

Test d'anglais

Services CV

Cas pratiques

Secrets de recruteurs

Fiches métiers

Vie professionnelle

Coaching carrière

Droit du travail

Efficacité professionnelle

Salaires

J'ai testé pour vous

Carrière à l'étranger



ACTUALITÉS DE L'EMPLOI

la proposition de loi sur la simplification du droit vise aussi l'emploi

Nouveaux textes sur le télétravail et le temps de travail

Réagir

Envoyer

Blogger

Imprimer

Tweet

Nathalie Alonso © Cadremploi.fr - Publié le 14.10.11

| Changer la taille du texte A⁺ A⁻

Le Code du travail va-t-il peser moins lourd ? C'est en tout cas l'ambition (affichée) d'une proposition de loi UMP examinée mercredi à l'Assemblée nationale. Dans ce cadre ont été adoptées deux mesures qui ont agité le monde des représentants syndicaux.

La première concerne la modulation du temps de travail. Elle prévoit que la modulation "prévue par un accord collectif" du nombre d'heures travaillées "sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année" ne constitue pas une modification du contrat de travail. Et ne nécessite donc pas l'accord du salarié. Voilà qui contredit un arrêt de la Cour de cassation du 23

septembre 2009 selon lequel un salarié était en droit de refuser une modulation de son temps de travail sans que cela ne justifie son licenciement.

Alors... simplification ou modification profonde du droit du travail ? La mesure a fait bondir les syndicats.

« Un employeur pourrait exiger de son salarié de travailler une semaine durant 48 heures et 10 heures la semaine suivante sans que celui-ci ne puisse s'y opposer », a communiqué la CGT. « Le fait d'imposer des horaires collectifs n'est pas une révolution, mais une traduction de la loi de 2008 sur la flexibilité qui prévoit l'annualisation du temps de travail », tempère Bastien Ottaviani, avocat en droit du travail et directeur du cabinet Vaughan Avocats.

Idem du côté de l'inscription du télétravail dans le Code du travail (voir la dépêche AFP sur le sujet). Pour le député PS Alain Vidalies, l'article qui permet la mise en œuvre du télétravail en cas de « circonstances exceptionnelles », notamment en cas d'épidémie, n'est pas clair. De quoi craindre, comme l'a dit ce dernier, que l'on impose au salarié de travailler alors qu'il est en congé maladie ? Pour l'avocat de chez Vaughan, « là encore, c'est un non-événement puisque qu'une simple application de l'accord interprofessionnel du 19 juillet 2005 ». Le débat reste un sport national. Et le salarié, lui, peut toujours s'inquiéter du flou suscité ?

Nathalie Alonso © Cadremploi.fr

Consulter les Offres

offres aujourd'hui

Fonction Secteur Localisation mots-clés

Lancer la recherche

Dans la même rubrique

- » La rupture conventionnelle explose : bonne ou mauvaise nouvelle ?
- » Un site web expose les recruteurs de La gueule de l'emploi aux représailles
- » 42,5% des seniors sont en poste
- » Les femmes cadres de Société Générale rallient leurs clientes à leur cause
- » Les 3/4 des Français heureux au boulot
- » L'accord sur le portage salarial retoqué
- » Les cadres vivent six ans de plus que les ouvriers
- » Le PDG « maison » a de l'avenir

Dossiers thématiques

Zooms régions

Zooms fonctions

Zooms secteurs

Zooms thématiques

Sur le même thème

- » Comment ne pas se mettre les cadres à dos...
- » Télétravail forcé
- » Moins de flou juridique autour du télétravail
- » Le choix du télétravail
- » Une charge de travail adaptée aux 35 heures



» La CIA recrute sur le Web

» Pôle emploi recalé pour CDD abusifs

» La prime à 1000 euros revue à la baisse

» Archives

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER !

Votre email

Edito, revue de presse, exemples de CV et lettres de motivation, droit du travail... Recevez chaque semaine par e-mail l'essentiel de l'info emploi!

Voir la dernière newsletter



Rédiger un commentaire

Nom :

Adresse e-mail :

URL :

Votre commentaire :

Veillez répondre à cette simple question:

34+1 =

CADREMPLOI.FR

1ère visite
Qui sommes-nous ?
Cadremploi et le rugby : des valeurs communes
Mentions légales
CADREMPLOI.fr recrute
Confidentialité
FAQ
Contacts
Espace Presse
Index
Plan du site

SERVICES

Flux RSS
Twitter : @Cadremploi.fr
facebook.com/cadremploi
Cadremploi.fr sur mobile
Les offres
Ils recrutent
Métiers
Accès direct
Lettre de motivation

SITES « C'EST DÉCIDÉ »

Annuaire des sites

SITES FIGARO CLASSIFIEDS

FIGARO CLASSIFIEDS Emploi

PROFILS PUBLICS

Annuaire des profils

SITES PARTENAIRES

Annuaire des sites